

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR - (N° 607)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Hai

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« L. 761-2-1 »

la référence :

« L. 761-1-2 ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à la référence :

« L. 761-2-1 A »

la référence :

« L. 761-1-2 A ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 761-2-1 A »

la référence :

« L. 761-1-2 A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.